Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

53ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Conseillère Spéciale sur la Prévention du Génocide

Genève, le 04.07.2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La prévention du génocide et la responsabilité de protéger sont des priorités de la politique étrangère de la Suisse. Le mandat du Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger est d'une importance capitale afin d'alerter sur les risques et d'inciter à la prise de mesures appropriées en temps voulu et la Suisse encourage le Bureau à jouer ce rôle essentiel.

Madame la Conseillère Spéciale, quelle action collective des Etats membres recommandez-vous pour réagir aux divers contextes à risque que vous venez de citer ?

La prévention doit pouvoir s'appuyer sur un système multilatéral performant, tant à New York qu'à Genève. La Résolution 49/9 souligne le rôle capital que jouent différents organes des Nations Unies dans l'identification de facteurs de risque et la prévention des atrocités. Le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité doivent agir de manière préventive, notamment pour passer de l'alerte précoce à l'action précoce. Depuis dix ans, la Suisse s'engage dans le cadre du *Accountability, Coherence and Transparency (ACT) Group* pour que les membres du Conseil de sécurité ne votent

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva
Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

pas contre des projets de résolution crédibles visant à prévenir ou mettre fin à un génocide, à des crimes contre l'humanité et à des crimes de guerre.
Surmonter les silos et collaborer en pleine complémentarité à travers les piliers de l'ONU est donc la bonne voie à suivre. Dans ce sens, la configuration du Bureau pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, avec une Conseillère à New York et un Conseiller à Genève est un véritable atout. La Suisse invite le Bureau à en tirer avantage afin de promouvoir une meilleure collaboration entre les différents piliers de l'ONU.

Je vous remercie

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva
Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve